

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Auxerre, le 10 janvier 2022

### **Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) Compétences et métiers d'avenir**

Le Secrétariat Général pour l'Investissement (SGPI) lance l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « **Compétences et métiers d'avenir** » : l'enjeu est d'adapter l'appareil de formation des jeunes et des salariés aux métiers de demain.

La formation des jeunes et des salariés permet ainsi de renforcer le capital humain indispensable au fonctionnement des entreprises, c'est aussi un moyen de proposer des emplois durables et de tous niveaux de qualification sur l'ensemble du territoire.

C'est également une des conditions majeures pour la réussite du plan France 2030 : **soutenir l'émergence des talents et accélérer l'adaptation des formations aux besoins de compétences des nouvelles filières et des métiers d'avenir.**

Cet appel à manifestation d'intérêt permet **d'anticiper et de contribuer à satisfaire les besoins en emplois ou en compétences**, que ceux-ci soient sanctionnés par des titres, des certifications ou des diplômes.

Il s'agit aussi **d'accélérer la mise en œuvre des formations y préparant** ainsi que leur accès en matière d'information, d'attractivité et d'inscription tant en formation initiale qu'en formation continue, quel que soit le statut de l'actif.

Pour cela, **une enveloppe de 2,5 milliards d'euros** sera mobilisée pour atteindre cette ambition.

#### **Les projets susceptibles d'être financés pourront être :**

1. La réalisation de diagnostics des besoins en compétences et en formations ; l'identification des initiatives et projets en rapport avec une ou plusieurs stratégies nationales ; le financement des projets les plus adaptés ;
2. Des projets de « l'Enseignement supérieur » :
  - portés par un chef de file, établissement public de recherche et/ou établissement public d'enseignement supérieur, ou un regroupement de ces établissements
  - répondant aux caractéristiques des Écoles Universitaires de Recherche, des Initiatives d'Excellence en Formation Innovante, des Nouveaux Coursus à l'Université ;



3. Des projets de «l' Enseignement scolaire ou formation continue » :
- portés par un chef de file, établissement public local d'enseignement, Centre de Formation pour Apprentis, organisme de formation continue, association représentant un secteur professionnel (organisations professionnelles, filières économiques, entreprises, etc.)
  - sur des actions de formation initiale de l'enseignement scolaire et /ou de formation tout au long de la vie
  - répondant aux caractéristiques des Campus des Métiers et Qualifications d'Excellence, des appels à projets Ingénierie de Formation Professionnelle et d'Offres d'Accompagnement Innovantes et Partenariat pour la Formation Professionnelle et l'Emploi.

**Calendrier de dépôt de dossier :**

-1ère vague: dépôt du dossier avant le 24 février 2022

-2ème vague : dépôt du dossier avant le 5 juillet 2022

**Informations complémentaires:**

L'AMI sera opéré pour le compte de l'État par l'Agence Nationale de la Recherche et la Caisse des dépôts et consignation (CDC).

Les pièces du dossier sont téléchargeables sur le lien suivant: <https://anr.fr/fr/detail/call/competences-et-metiers-davenir-cma-appel-a-manifestation-dinteret-2021-2025/>

Les dossiers devront être déposés sur ce lien en créant un compte :<https://investissementsdavenir.agencerecherche.fr/CMA/accueil.php?>